

Délégation Académique à l'Action Sportive, à l'Olympisme et au Paralympisme

Évaluation des aptitudes physiques des élèves de 6^{ème}

Circulaire n°2025-012 du 04 septembre 2025 relative à la participation des collèges au dispositif d'évaluation

**Délégation Académique à l'Action Sportive,
à l'Olympisme et au Paralympisme**

Affaire suivie par : Alexis Macia

Chargé de missions

Mél : ce.daasop@ac-creteil.fr

*Texte adressé à mesdames et messieurs les chefs d'établissement des collèges publics et privés.
S/c de mesdames et monsieur les inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services
de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne*

Référence :

- Circulaire de rentrée 2025 du 3-7-2025, NOR : MENE2518841C

A compter de la rentrée 2025 de nouvelles évaluations nationales des aptitudes physiques des élèves de 6^{ème}, sur le même format que les évaluations de français et de mathématiques, sont proposées à tous les collèges publics et privés sous contrat.

Évaluation des aptitudes physiques des élèves de 6^{ème}

La santé physique des élèves s'inscrit dans les grandes orientations de l'année présentées par Monsieur le recteur. Les collèges publics et privés sont invités à organiser à cet effet, dès la rentrée, l'évaluation des aptitudes physiques des élèves de 6^{ème} de leur établissement.

Au dispositif académique expérimenté depuis plusieurs années se substitue à compter de cette rentrée le nouveau dispositif national, en cohérence avec les évaluations de français et de mathématiques.

Les évaluations ont été simplifiées, seuls 3 tests sont retenus, ils pourront être réalisés aisément sur une séance d'EPS de 2H (saut en longueur sans élan, sprint de 30 mètres et test d'endurance de Luc Léger), soit par classe, soit en regroupant plusieurs classes de 6^{ème}.

Les tests sont destinés à mesurer les aptitudes physiques des élèves les plus révélatrices de leur état de santé (vitesse, force, et endurance). Ils ont pour objectif de permettre à l'équipe éducative d'établir un diagnostic précis afin d'améliorer le bien-être complet des élèves (physique, mental et social) en ajustant les contenus de l'EPS aux besoins identifiés par les résultats des tests, en partageant les résultats avec les familles et les membres de la communauté éducative intéressés par l'exploitation des tests dans une perspective pédagogique, ou bien avec les partenaires de l'établissement pour enrichir les offres de pratiques.

La passation des tests peut être organisée dès la rentrée. Le portail de saisie sera accessible entre le lundi 8 septembre et le 17 octobre 2025.

Un ensemble de ressources nationales que l'académie de Créteil a contribué à rédiger est mis en ligne sur la page Eduscol dédiée à cette évaluation et sur l'Application de Suivi des Passations (ASP) utilisée par les chefs d'établissement dans le cadre des évaluations nationales du second degré. Ils sont accessibles à partir de ce lien :

<https://eduscol.education.fr/4238/evaluation-des-aptitudes-physiques-des-eleves-de-6e>

Les chefs d'établissements et les professeurs d'EPS ont accès aux éléments suivants :

- Guide de passation
- Descriptif détaillé du contenu de l'évaluation
- Vidéos de présentation des 3 tests
- Mentions informatives relatives au traitement des données personnelles
- Guide à destination des personnels d'encadrement et des professeurs d'EPS
- Ressources thématiques pour l'EPS

Les restitutions seront téléchargeables dès la fin de la saisie des résultats des élèves. Une fiche de restitution globale à l'attention de l'élève et de ses responsables légaux ainsi qu'un tableur récapitulant l'ensemble des résultats des élèves indiquant pour chacun son groupe de maîtrise : à besoins, fragile ou satisfaisant et en termes de performances (temps et distance réalisés).

Un accompagnement technique à destination des chefs d'établissements est réalisé lors du webinaire du 4 septembre 2025 annoncé dans le précédent bulletin, un accompagnement sur la passation des tests destiné aux professeurs d'EPS aura lieu le 16 septembre de 17H à 18H30 à partir du lien suivant :

<https://ac-creteil-dafor.webex.com/ac-creteil-dafor-fr/j.php?MTID=ma496cd4f8d5627a978a1259e6ad234ed>

- Pour toute question relative à la saisie des résultats et l'accès à la plateforme, veuillez contacter l'assistance technique à l'adresse suivante : assistance-eval-num@ac-creteil.fr
- Pour la passation et l'exploitation des tests, les professeurs d'EPS pourront s'adresser à : ce.daasop@ac-creteil.fr

Nous tenons à remercier chaleureusement ceux d'entre vous qui ont permis à 40 000 élèves de notre académie d'en bénéficier bien avant ce déploiement national qui s'est nourri de votre précieuse expérience pour construire cette nouvelle évaluation.

Nous souhaitons que les collègues de l'académie participent massivement à ces évaluations permettant de renforcer la place de l'EPS dans les établissements impliqués, ainsi que la sensibilisation bienveillante des élèves et de leurs familles à l'importance fondamentale d'une pratique physique et sportive régulière.

Pour le recteur et par délégation,

Le délégué académique à l'action sportive, à l'olympisme et au paralympisme

Bruno Reibel